

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	84 (2012)
Heft:	2
Artikel:	Chronique vagabonde : la Perle du Lac : récit d'une reprise en main déterminée
Autor:	Cuttat, Jacques
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-323291

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE VAGABONDE

La Perle du Lac: récit d'une reprise en main déterminée

A Genève, sur les quais de la rive droite, un restaurant populaire et apprécié des Genevois devait fermer ses portes, pour cause de rénovation, en pleine saison. Le personnel, licencié, décide de reprendre l'exploitation en attendant les travaux. Les employés se constituent en association et obtiennent de la Ville, propriétaire du restaurant, l'accord de poursuivre.

A l'époque, soit en août 2011, l'annonce de la fermeture de la Perle du Lac, avait fait jaser. Le lieu est très fréquenté par les Genevois et la clientèle des organisations internationales et des grandes entreprises. Les employés, dont certains travaillaient depuis de nombreuses années dans ce restaurant, décident alors de tenter de poursuivre l'exploitation du restaurant jusqu'au début des travaux.

Un projet crédible

Aidés par le syndicat UNIA, ils montent un dossier et le soumettent au Département des Finances et du Logement, dirigé par M^{me} Salerno. La Ville est prête à entrer en matière, considérant elle aussi qu'il est regrettable de fermer le restaurant en plein été et qu'il est encore plus regrettable d'envoyer au chômage une équipe expérimentée et motivée. La Ville fixe les conditions d'une reprise provisoire. De son côté la jeune association propose son programme: poursuivre l'exploitation, maintenir en partie les emplois, intégrer des collaborateurs handicapés (en collaboration avec l'association Actifs, chargée de superviser les conditions de travail). Il est clair qu'avec le soutien d'UNIA, les repreneurs s'engagent aussi à offrir des conditions de travail et de salaires conformes à la convention collective: «Nous devons être exemplaires sur ce point» explique M. Gérard Lamarche, ancien collaborateur et nouveau directeur, qui ajoute: «il est important de montrer qu'un restaurant peut tourner tout en respectant de bonnes conditions de travail et de salaires pour tous ses collaborateurs».

La Ville donne son accord; les conditions de location sont maintenues conformément à celles de l'ancien exploitant. La Ville ne fait aucun «cadeau» aux courageux repreneurs, si ce n'est qu'elle accepte de laisser le mobilier et de mettre à disposition les vins constituant la cave (chaque bouteille sortie est payée à la Ville), ce qui a fortement réduit les habituels investissements de base. Le contrat est de durée déterminée et prendra fin à l'ouverture du chantier de rénovation, dont la date est inconnue, mais en principe proche...

Une vraie aventure humaine et professionnelle

L'association Les Amis de la Perle du Lac est alors constituée par 9 des anciens employés; les autres collaborateurs ont préféré ne pas se lancer dans l'aventure. L'équipe, constituée de professionnels qui connaissent bien le métier et l'établissement, ouvre le restaurant en novembre 2011, soit une période où les bords du lac ne sont fréquentés que par quelques joggeurs insensibles au froid et promeneurs de chiens. Les premiers mois d'exploitation sont donc calmes et les rentrées modestes. De plus, la nouvelle équipe devait reconquérir la confiance des fournisseurs, plutôt méfiants envers l'association. Objectif atteint, car «nous avons réussi à montrer que nous sommes une vraie entreprise» commente M. Lamarche.

Heureusement, la Perle du Lac peut compter sur une clientèle fidèle, provenant en particulier des organisations internationales toutes proches, ainsi que des grandes entreprises situées sur le territoire genevois: la cuisine est bonne et la situation exceptionnelle pour y accueillir les hôtes étrangers. «La Perle est la cantine des organisations internationales», se réjouit le directeur. Quant à la clientèle genevoise, elle s'est tout de suite montrée solidaire de l'opération

Retour des bénéfices

En ce début de belle saison, le directeur M. Lamarche a retrouvé son optimisme. Il a pu réengager quelques anciens collaborateurs et d'autres (il travaille en relation étroite avec l'Office cantonal de l'emploi lorsqu'il a besoin de collaborateurs supplémentaires). Le chiffre d'affaires s'approche maintenant de celui de l'ancien exploitant; quant à la collaboration avec Actifs, c'est une expérience réussie: trois employés, à temps partiel, travaillent de manière régulière dans l'équipe.



CHRONIQUE VAGABONDE

Qu'en est-il des bénéfices? Par définition, une association est à but non lucratif; Les Amis de la Perle du Lac se sont donc engagés à reverser les bénéfices à d'autres associations en cas de liquidation, ou à les utiliser pour reprendre l'exploitation d'un autre établissement à l'issue de leur contrat, toujours dans le même esprit.

«Même si l'expérience s'arrêtera bientôt, elle aura été magnifique! Reprendre le restaurant auquel nous tenions et réussir à le faire tourner est un premier succès. Maintenir les emplois condamnés par la fermeture en est un autre. De plus, travailler ensemble à ce projet a resserré les liens au sein de l'équipe, alors que traditionnellement les métiers de la restauration sont plutôt individualistes. Nous formons une équipe motivée par un objectif commun; cha-

cun est devenu beaucoup plus polyvalent et concerné par la qualité des prestations offertes à la clientèle. Enfin, travailler avec des personnes handicapées nous a tous amené à réviser nos préjugés. Le bilan est au-delà de nos espérances.»

Pourquoi parler de cette expérience, alors que cette chronique s'occupe de coopératives? En fait, il est apparu que l'état d'esprit de cette association se rapproche de celui de la coopérative: une équipe décide de prendre son destin en mains, avec professionnalisme et esprit de solidarité. Ce sont bien les ingrédients de base de l'esprit coopératif. Un conseil pour terminer: fréquenter la Perle, c'est se faire du bien en faisant du bien.

Jacques Cuttat

Publicité



Rue du Centre 16B
1023 CRISSIER
jardinier-loconte@bluewin.ch

Tél. 021 634 34 93
Fax 021 634 34 96
Natel 079 448 56 31

Faites-vous plaisir, surprenez-nous!

redaction@habitation.ch

Pour participer à la vie de la revue, nous envoyez vos infos, vos documents, vos photos, vos histoires de palier, vos projets, vos coups de gueule, vos joies et vos peines. Montrez-nous que vous existez, vous ne le regretterez pas! La rubrique «COOPÉRATIVES» vous est spécialement destinée.

abonnement@habitation.ch

Pour vous abonner ou offrir des abonnements, il vous suffit d'aller sur www.habitation.ch > abonnement, de remplir le formulaire et d'envoyer.

publicite@habitation.ch

La revue Habitation tire à 4000 exemplaires, avec une diffusion géographique importante dans toute la Suisse romande, et qui s'adresse à un lectorat actif et engagé dans le domaine du logement et de la construction: un public cible idéal pour des annonceurs exigeants. Données média et tarifs publicitaires sous www.habitation.ch > publicité.